

République Française
Département de Savoie
Commune de Motz

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 février 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le vendredi 02 février 2024 à 19hs30 salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de la commune de Motz.

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Madame Zoé Buckley, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Madame Myriam Ortiz Gutierrez, Monsieur Olivier Morelle, Monsieur Roland Remondat, Monsieur Vincent Laloy

Etait absent excusé : Néant

Quorum : 5

Convocation : 27 janvier 2024

Madame Marie-Thérèse Dejeu est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 05 janvier 2024

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 janvier 2024.

Compte de gestion et compte administratif de l'Espace Sport et Nature du Fier

ESPACE SPORT ET NATURE DU FIER
COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Résultat 2022	117 260.85
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	
Charges à caractère général	27 155.03
Charges de personnel	19 346.09
Charges financières (intérêts emprunts)	40 522.23
Total	87 023.35
Recettes	
Redevance Triangle Food truck	3 631.72
Office du tourisme	3 000.00
Vacanceole	163 591.61
Divers	1 010.95
Total	171 234.28
<u>Investissement</u>	
Dépenses	
Remboursement capital emprunts	137 017.93
Bornes électriques et éclairage public	16 177.93
Vélodrome - piste rollers – aire fitness	344 452.70
Total	497 648.56
Recettes :	
Subventions	378 321.00
Total	378 321.00

En résumé

Résultat 2022	117 260.85
Dépenses 2023	584 671.91
Recettes 2023	549 555.28
Résultat 2023	82 144.22

Le compte de gestion dressé par le trésorier municipal étant conforme au compte administratif, le conseil municipal valide à l'unanimité les résultats

Choix des trois candidats pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de l'école du Chef-lieu

La procédure pour le marché de maîtrise pour la réhabilitation de l'école du Chef-Lieu a été lancée le 06 décembre dernier. La date limite de dépôt des plis a été fixée au 20 janvier 2024.

Sept dossiers ont été reçus et trois dossiers ont été sélectionnés avec l'aide du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement). Les auditions se dérouleront le 1^{er} mars 2024 à partir de 14h00

Convention de partenariat pour le Motz Chautagne Tour

La 3^{ème} édition du Motz Chautagne Tour se déroulera les 1^{er} et 02 juin 2024. En 2022, il avait été prévu d'accompagner financièrement sur les 2 ou 3 premières années, l'association Savoie Sport Organisation, pour l'organisation de cette manifestation qui met en avant et anime le site communal de l'Espace Sport et Nature du Fier.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire ce partenariat pour l'édition 2024 et de participer financièrement pour la somme de 1 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à huit voix pour et une abstention accepte de participer financièrement à l'organisation du Motz Chautagne Tour et fixe le montant à 1000 €.

Convention d'adhésion au service de Médecine du Travail

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a mis en œuvre depuis de nombreuses années ce service auquel la commune adhère par convention. Celle-ci s'est achevée le 31 décembre dernier.

Le financement de ce service est assuré par une cotisation qui s'établit depuis le 1^{er} juillet 2023, à 0.42 % de la masse salariale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de renouveler son adhésion à la nouvelle convention à compter du 1^{er} janvier 2024, et pour une durée de 6 ans.

Garantie Agence France Locale

Depuis la souscription des emprunts réalisés pour les travaux de construction des hébergements touristiques de l'ESNF, la commune est devenue actionnaire de l'Agence France Locale.

Afin de lever des fonds aux meilleures conditions possibles, permettant ainsi aux emprunteurs (collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale) d'en bénéficier, l'Agence France Locale a besoin de bénéficier de la garantie de ses adhérents.

Comme chaque année, il est demandé à tous les adhérents de bien vouloir accorder à l'Agence France Locale sa garantie. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder sa garantie.

Création de Zones Agricoles Protégées sur la commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité offerte par l'article 108 de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, de protéger durablement des zones à vocation agricole dont la préservation présente un intérêt général en raison soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique, soit de leur qualité agronomique.

Cette démarche a été engagée sur la commune. Une réunion a été organisée en mairie le 21 octobre 2023. Monsieur le Maire avait invité à ce rendez-vous tous les exploitants agricoles présents sur la commune, afin d'échanger avec eux sur ce sujet et de construire ensemble cette cartographie.

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de zonage tel qu'il a ainsi été établi.

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le projet et charge Monsieur le Maire de le notifier à Monsieur le Préfet.

Subvention pour le repas cantonal des Aînés de Chautagne

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, en avril, le comité cantonal des aînés de Chautagne organise un repas et une animation musicale auxquels tous les habitants de Chautagne âgés d'au moins 70 ans sont conviés gratuitement. Cette journée conviviale regroupe environ 250 personnes. Cette année, elle aura lieu à Chindrieux, le dimanche 14 avril 2024.

Une demande de subvention a été transmise en mairie. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer au Comité Cantonal des aînés de Chautagne une subvention de 750 €.

Questions diverses

- Réfèrent commune Défense incendie

A la demande de Grand Lac, Monsieur Roland Remondat est désigné référent incendie

- Taxes foncières sur propriétés bâties

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des nouvelles dispositions de l'article 1383-0 B bis du code général des impôts permettant d'exonérer à concurrence d'un taux compris entre 50% et 100% et pour la part qui lui revient, les constructions de logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A du code général des impôts, supérieurs à ceux de la réglementation environnementale RE 2020 en vigueur depuis le 1er janvier 2022.

L'exonération s'applique pour une durée de cinq ans à compter de l'année suivant celle de l'achèvement de la construction.

- Rallye de Chautagne

Le 9^{ième} rallye automobile de Savoie Chautagne et le 6^{ième} rallye historique du Pays de Seyssel aura lieu le vendredi 24 mai 2024. Les horaires envisagés de fermeture des routes seraient de 18h15 jusqu'à 23h30.

L'Ecurie Blanche, association organisatrice, assurera les informations nécessaires via la distribution de flyers et la mise en place des règles techniques de sécurité.

La séance est levée à 21h00

République Française

Département de Savoie

Commune de Motz

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} mars 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le vendredi 1^{er} mars 2024 à 19hs30 salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de la commune de Motz.

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Madame Zoé Buckley, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez, Monsieur Olivier Morelle, Monsieur Roland Remondat, Monsieur Vincent Laloy

Etait absent excusé : Néant

Quorum : 5

Convocation : 24 février 2024

Madame Marie-Thérèse Dejeu est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 02 février 2024

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 février 2024

Choix du maître d'œuvre pour la rénovation de l'école du Chef-Lieu

Monsieur le maire rappelle que la procédure concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'école du Chef-Lieu avait été lancée le 06 décembre dernier. Sept dossiers avaient été reçus. Trois dossiers avaient été retenus.

Les auditions des trois candidats ont eu lieu le vendredi 1^{er} mars 2024 à partir de 14hs00, il est proposé de retenir le dossier de l'Architecte ECLORE, basé à Chambéry (73). Leurs honoraires s'élèvent à 64 250 euros HT.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir le dossier de l'Architecte ECLORE pour un coût d'honoraires de 64 250 euros HT.

Validation du plan de financement pour la restauration des deux appartements de l'ex-école de Châteaufort

Les travaux de restauration des deux appartements de l'ex-école de Châteaufort et la création de la maison d'assistantes maternelles devraient commencer en avril.

Le montant prévisionnel de la maîtrise d'œuvre et des travaux pour l'ensemble de l'opération s'élève à 1 178 908.16 € H.T. dont 295 518.71 € H.T. pour la restauration des deux appartements.

Le plan de financement pour la restauration des deux appartements serait le suivant :

Subvention de l'état (D.E.T.R.)	118 000.00 €
Subvention du Département	7 500.00 €
Fonds propres	170 018.71 €

Monsieur Denis Jeantet explique que deux demandes de subvention DETR ont déjà été faites en 2023, pour le dossier de la MAM et pour le dossier de restauration des appartements. Chaque année l'Etat reçoit un grand nombre de dossiers. Seul le dossier de la MAM avait été accepté par les services de l'Etat. Il est donc nécessaire de refaire une demande de subvention pour la partie appartements.

Il est rappelé que cette opération générera 13 200 € de recette annuelle (loyers pour les deux appartements).

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le plan de financement ci-dessus.

Acte de servitude ENEDIS

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avait été signée le 24 octobre 2023 entre Enedis et la commune pour la pose d'un coffret qui desservira en électricité la maison d'assistantes maternelles.

Un acte notarié devant être rédigé afin d'éviter tout incident, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à le signer par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine Rodrigues.

Compte de gestion et compte administratif 2023

Monsieur Denis Jeantet, adjoint en charge des finances, présente le compte administratif communal 2023 :

Résultat 2022 :	1 115 799.46
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	
Charges à caractère général	165 886.56
Charges de personnels	146 110.62
Atténuation de produits (versements à Etat)	30 942.00
Autres charges de gestion courante (subventions diverses, subvention SIVOS Ecole maternelle, licences informatiques, indemnités élus...)	52 311.23
Total	395 250.41
Recettes	
Produits de services (occupation domaine public)	8 399.37
Impôts et taxes	595 516.12
Dotations d'état	236 618.01
Autres produits gestion courante (locations appartements, garages, salles et auberge – pas de porte Auberge suite signature bail commercial)	124 663.10
Produits exceptionnels	40.00
Total	965 236.60
<u>Investissement</u>	
Dépenses	
Acquisitions diverses (matériel informatique – illuminations - matériels techniques)	9 087.40
Travaux cimetière (colombarium et mur)	42 531.80
Travaux de bâtiments divers (four et bassin de Reynaud ...)	23 967.51
Travaux de réseaux (réseaux des Iles – piste forestière – réseau incendie – éclairage public)	23 995.28
Etudes et maîtrise d'œuvre MAM	41 746.01
Remboursement cautions	5 400.00
Total	146 728.00
Recettes	
FCTVA	19 768.74
Taxe d'aménagement	3 735.47
Subventions	57 029.00
Caution	2 850.00
Total	83 383.21
<u>En résumé :</u>	
Résultat 2022	1 115 799.46
Dépenses 2023	541 978.41
Recettes 2023	1 048 619.81
Résultat 2023	1 622 440.86

Le compte administratif dressé par Monsieur le Maire étant conforme au compte de gestion dressé par le trésorier, le conseil municipal valide à l'unanimité les résultats ci-dessus.

Questions diverses

Restitution par l'entreprise N'Air J Fluides du garage de la salle des fêtes

Monsieur Xuereb a informé la commune de son intention de restituer le garage qu'il loue à la salle des fêtes. Il libèrera le garage début avril 2024.

Compte tenu des travaux qui vont débiter à l'ex-école de Châteaufort, il serait peut-être prudent de conserver ce garage pour d'éventuels besoins de stockage. Monsieur Le Maire précise donc que ce local ne sera pas remis en location dans l'immédiat.

Restauration du mur de la Chatelaine – devis Dumas

La société Dumas Travaux Divers basée à Ruffieux travaille actuellement pour rénover la rampe d'accès au Bâtiment d'accueil de l'Espace et Nature du Fier. A cette occasion, un devis leur a été demandé pour la rénovation du mur de soutènement en pierre de la Route de la Chatelaine.

Gérance du O'Perché

Deux candidats très motivés et très intéressés par le site ont été reçus en mairie. Une décision sera prise très rapidement afin que le candidat retenu puisse s'organiser et préparer la réouverture du restaurant.

La séance est levée à 21h00

INFORMATIONS GENERALES

Boîte à jeux

Reprise des après-midi conviviaux en mairie en collaboration avec l'ALCC
Venez nombreux jouer et partager un bon moment en Mairie
Prochains rendez-vous :



Le **Lundi 25 mars 2024 de 14h00 à 17h00**

Ouvert à tous

Transport possible – appeler en mairie pour vous inscrire (04.79.63.71.70) avant le vendredi précédent à 17h

Découverte de notre commune et de ses habitants



Chaque mois, essayons de vous faire découvrir une activité et/ou un artisan présents sur notre commune.

N'hésitez pas à vous faire connaître si cette rubrique vous intéresse 😊



GAEC L'ÉTOILE VERTE

DEUX ATELIERS DE PRODUCTION

Accueil à la ferme :

les mercredi , vendredi et samedi de 9h à 12h

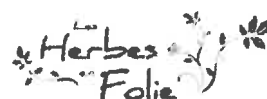
SOYEZ LES BIENVENUS !

LA SPIRULINE : microalgue vitalisante



Production sous serre, avec 1500 m² de bassins.
La spiruline est tout simplement l'aliment le plus complet et le plus nutritif au monde, avec des vertus telle que la correction de carences, le renforcement de l'immunité, des fonctions antidouleurs.

LES PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES



Cueillette, production, transformation et animation.
Nous sommes certifiés 'Nature Et Progrès'.
Nous cultivons 3000 m² de Plantes et effectuons de la cueillette sauvage.

Transformation en Sirops de plantes et petits fruits,
Tisanes, Vinaigres parfumés (de cidre ou de vin),
Pestos, Sels aux plantes, Pickles d'ail des ours,
Aromates et Cosmétiques
(Baumes et Huiles de Massage).

L'ÉQUIPE

Catherine, Mylène, Guillaume et Jean-François
GAEC 'Etoile Verte' 2088 route des vignes 73310 MOTZ

Tel : 06 07 10 24 99

Site : www.etoile-verte.com

Mail : bienvenue@etoile-verte.com

NOUS
RECRUTONS

La Commune de Motz recherche un **agent d'accueil sur le site de l'Espace Sport et Nature du Fier**
du Mercredi 03 juillet 2024 au Samedi 31 août 2024

Missions :

Accueil et renseignements des touristes

En relation avec l'Office du Tourisme intercommunal, promotion des centres d'intérêt et des partenaires de l'agence Aix-les-Bains Riviera des Alpes

Profil recherché :

- Sens de l'accueil, sourire
- Bonne connaissance de la commune de Motz et des sites alentours (sur le périmètre de l'agence Aix-les-Bains Riviera des Alpes)
- La connaissance de la langue anglaise serait un plus



Description du poste :

20 heures hebdomadaires du mercredi au dimanche inclus (travail le week-end et les jours fériés)
Rémunération SMIC en vigueur + majoration pour heures travaillées le dimanche et les jours fériés
Contrat de travail établi par le Centre de gestion de la Savoie.

Candidature à déposer en mairie avant le Vendredi 19 avril 2024
Renseignements disponibles auprès du secrétariat de mairie



Les beaux jours arrivent et l'occasion de se déplacer en vélo avec!
Motivé pour faire l'expérience? **Réservez votre Vélo à assistance électrique**
et venez le récupérer directement à Ruffieux, devant le relais grand-lac Relais France Services.

VELODEA assure une permanence mensuelle à partir du Mercredi 3 avril 2024 et ce tous les 1er mercredi du mois

GRAND LAC
Vélodéa



**RÉSERVER ET LOUEZ
VOTRE VÉLO À ASSISTANCE
ÉLECTRIQUE**

Permanence tous les 1er
mercredi du mois
le matin de 10h à 13h00

**Au relais Grand-lac France Services
de Ruffieux**

**Renseignez -vous dès aujourd'hui
auprès de Vélodéa
au 04 79 88 94 39**